

La Petite Enfance Mobilisée le 5 décembre Pour Protéger Ses Droits

Assemblée générale des grévistes : le matin, salle Hénaff, 29 boulevard du Temple, 75003 Paris, à 9h00.

Auxiliaire de puériculture CN échelon 4 indice maj 388 pour un salaire de *1910,04€

Pour 05 jours d'arrêt :

Prélèvement avant 2018 : 0 euro

Prélèvement depuis 2018 : 63.67 euros

Prélèvement voulu par Barnier : 203.74 euros

ATEPE/ AEPE C3 principal échelon 5 indice maj 398 pour un salaire de *1959,27€

Pour 10 jours d'arrêt :

Prélèvement avant 2018 : 0 euro

Prélèvement depuis 2018 : 65.30 euros

Prélèvement voulu par Barnier : 241.61 euros

Impact des 3 jours de carence sans compter les primes.

***Salaire brut**

EJE CN échelon 10 indice maj 528 pour un salaire de *2599,23€

Pour 15 jours d'arrêt :

Prélèvement avant 2018 : 0 euro

Prélèvement depuis 2018 : 86.63 euros

Prélèvement voulu par Barnier : 363.86 euros

Assistante maternelle pour 1 agrément de 3 enfants et 10 ans d'ancienneté de *2701,87€

Pour 20 jours d'arrêt :

Prélèvement avant 2018* : 0 euro

Prélèvement depuis 2018* : 90.03 euros

Prélèvement voulu par Barnier : 423.16 euros

Infirmière puéricultrice HC échelon 07 indice maj 714 pour un salaire de *3514,87€

Pour 90 jours d'arrêt :

Prélèvement avant 2018* : 0 euro

Prélèvement depuis 2018* : 117.13 euros

Prélèvement voulu par Barnier : 1370.46 euros

- Trois jours de carence avec une indemnisation réduite à 90 % à partir du 4^e jour d'arrêt maladie.
- Gel du point d'indice jusqu'en 2026.
- Baisse des remboursements des consultations médicales à 65 %, réduction de 5 % des remboursements des médicaments et augmentation de 8 % des complémentaires santé.
- Instauration d'un deuxième jour de solidarité par la suppression d'un jour férié.
- Réforme du statut de la fonction publique : salaire au mérite et facilitation des licenciements.

